

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

GOLD BY GOLD

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 308 179,00 euros

Siège social : 111, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS - RCS Paris 384 229 753
(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES**Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires nouvelles**

Objet : Informer les actionnaires de la société Goldby Gold d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), et de l'admission des DPS et des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris.

I. Caractéristiques de la Société

Dénomination sociale – Gold by Gold

Forme de la société – Société anonyme à Conseil d'administration.

Numéros d'identification – Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 384 229 753
RCS Paris – Identifiant SIRET du siège social : 384 229 753 00031.

Adresse du siège social – Le siège de la Société est fixé : 111, avenue Victor Hugo - 75116 Paris.

Montant du capital social – Le capital social est fixé à la somme de 308 179,00 euros et est divisé en 3 081 790 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Objet social – La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- Le négoce, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la transformation, l'affinage et la conservation de tous métaux précieux et notamment de l'Or, ainsi que de tous produits ou alliages contenant ces métaux ;
- La constitution, la conservation et la gestion de réserves de métaux précieux, et notamment d'Or physique, pour le compte de la Société ou de tiers ;
- La prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toute société civile ou commerciale, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- Toutes prestations de services en matière de gestion au profit des entreprises dans lesquelles elle détient une participation, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique et commercial ;
- Plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée – La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution ou de prorogation anticipée décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Législation applicable – La Société est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la loi française.

Exercice social – Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier d'une année civile et finit le 31 décembre de la même année civile.

Obligations convertibles en actions émises – Néant.

Autres obligations ordinaires antérieurement émises – Néant.

Autres obligations convertibles antérieurement émises – Néant.

Avantages particuliers stipulés par les statuts au profit de toute autre personne – Néant.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0011208693 et le mnémonique « ALGLD ».

Franchissements de seuils – Toute personne, agissant seule ou de concert, qui franchit à la hausse ou à la baisse les seuils de 50 % ou 90 % du capital ou des droits de vote de la Société doit en informer la Société et l'AMF (article L.233-7 du Code de commerce). Les statuts ne prévoient pas de seuil complémentaire.

Bilan – Le bilan social arrêté au 31 décembre 2025 est publié en annexe.

II. Cadre juridique de l'augmentation de capital

Prospectus – Offre non soumise à prospectus en application de l'article 3.2 du règlement (UE) 2017/1129 modifié, son montant total sur douze mois étant inférieur à 12 000 000 €.

Autorisation – 1ère résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2026 (délégation de compétence au Conseil d'administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)).

Décision du Conseil d'administration – Le Conseil d'administration, faisant usage de cette délégation, a décidé le 11 octobre 2026 l'émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du DPS, selon les modalités ci-après.

III. Caractéristiques et modalités de souscription des actions nouvelles

Nombre d'actions nouvelles – 385 223 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »), soit une augmentation de capital de 1 540 892,00 € prime d'émission incluse, déterminée sur la base des 3 081 790 actions existantes.

Clause d'extension – En fonction de la demande, le Conseil d'administration pourra porter le nombre d'Actions Nouvelles à 443 006 au maximum, soit 57 783 actions supplémentaires (15%), en application de l'article L.225-135-1 du Code de commerce.

Prix de souscription – 4,00 € par Action Nouvelle (0,10 € de nominal et 3,90 € de prime d'émission), soit une décote de 16% par rapport au cours de clôture du 9 octobre 2026 (4,79 €).

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription – Du 19 octobre 2026 au 6 novembre 2026 inclus.

Souscription à titre irréductible – La souscription est réservée par préférence aux titulaires d'actions existantes à l'issue de la séance de Bourse du 14 octobre 2026, et aux cessionnaires de DPS, à raison de 1 Action Nouvelle pour 8 DPS, sans tenir compte des fractions. Les titulaires d'un nombre insuffisant de DPS devront acheter ou céder sur le marché les DPS nécessaires pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible – Les titulaires de DPS pourront souscrire, en même temps qu'à titre irréductible, un nombre d'Actions Nouvelles supplémentaire. Les Actions Nouvelles non souscrites à titre irréductible leur seront attribuées dans la limite de leurs demandes et au prorata des DPS exercés à titre irréductible, sans attribution de fraction. En cas de souscriptions multiples, le calcul ne portera sur l'ensemble des DPS d'un même souscripteur que sur demande écrite jointe à l'une des souscriptions, au plus tard à la clôture. Le barème de répartition sera publié par Euronext. Les sommes excédentaires seront remboursées sans intérêt par les intermédiaires habilités.

Exercice des DPS – Les titulaires de DPS devront adresser leur demande à leur intermédiaire financier habilité pendant la période de souscription, du 19 octobre 2026 au 6 novembre 2026 inclus, en versant le prix en numéraire. Toute souscription non intégralement libérée sera annulée de plein droit. Les DPS seront négociables du 15 octobre au 4 novembre 2026 inclus ; le cessionnaire est substitué dans tous les droits du cédant. Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription – Chaque action existante donnera droit à 1 DPS, soit 3 081 790 DPS au total. 8 DPS permettent de souscrire 1 Action Nouvelle au prix de 4,00 €. Les DPS seront négociables sur Euronext Growth Paris (ISIN FR001401BGB0) du 15 octobre au 4 novembre 2026 inclus. Non exercés ni cédés, ils seront caducs à la clôture de la période de souscription.

Souscription à titre libre – Toute personne, titulaire ou non de DPS, pourra souscrire à titre libre auprès de son intermédiaire financier habilité ou d'Uptevia (90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense Cedex) pendant la période de souscription, en versant le prix correspondant. Cette modalité permet notamment à un investisseur non actionnaire de souscrire dans un PEA ou un PEA - PME.

Conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, ces souscriptions ne seront servies que si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pouvant répartir librement les actions non souscrites.

DPS attachés aux actions auto-détenues – Au 9 octobre 2026, la Société ne détient aucune action propre.

Limitation de l'augmentation de capital – Si les souscriptions n'absorbent pas la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra la limiter au montant souscrit, à condition qu'il atteigne 75 % de l'émission décidée (article L.225-134 du Code de commerce). À défaut, l'augmentation de capital sera caduque et les souscriptions remboursées.

Versements des souscriptions – Les souscriptions et versements seront reçus jusqu'à la clôture de la période de souscription incluse auprès des intermédiaires habilités pour les titres au porteur ou au nominatif administré, et sans frais auprès d'Uptevia pour le nominatif pur. Les Actions Nouvelles sont libérées intégralement en numéraire à la souscription (nominal et prime). Les fonds seront centralisés chez Uptevia, qui établira le certificat de dépôt des fonds. Toute souscription non libérée sera annulée de plein droit.

Restrictions de placement – L'offre des Actions Nouvelles et des DPS peut faire l'objet d'une réglementation spécifique dans certains pays.

Garantie – L'offre ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin (article L.225-145 du Code de commerce). Les Actions Nouvelles ne seront négociées qu'après le règlement-livraison et la délivrance du certificat du dépositaire.

Engagements de souscription – Aucun actionnaire de référence ni membre des organes de direction ou d'administration n'a pris d'engagement de souscription.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Facteurs de risques propres à l'opération d'augmentation de capital – Les principaux facteurs de risques liés à l'augmentation de capital sont les suivants :

- le marché du DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur ; et
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société.

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités présentées dans son rapport de gestion 2025, en ligne sur le site de la Société (<https://goldbygold.com/investisseurs/documents-financiers>).

Utilisation du produit net de l'émission – Le produit net de l'émission sera intégralement affecté à l'acquisition et à la conservation d'Or physique responsable, au sein de la division Réserves d'Or. Ces réserves feront l'objet d'une détention distincte et ségréguée au sein de la Société.

Jouissance – Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes.

Cotation – Le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles sur Euronext Growth Paris sont prévus le 16 novembre 2026, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0011208693, mnémonique ALGLD).

Pour Gold by Gold, le Président-Directeur général, Patrick Schein

ANNEXE : Bilan annuel social de la Société au 31 décembre 2025

ACTIF (Données en milliers d'euros)	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	358,8	358,8
Immobilisations financières		
Total de l'actif immobilisé	358,8	358,8
Stocks et en-cours		
Avances et acomptes versés sur commandes	12,0	
Créances clients et comptes rattachés		14,4
Autres créances	2 466,3	2 380,4
Valeurs mobilières de placement	10,0	38,7
Disponibilités	66,6	214,3
Charges constatées d'avance	0,6	2,6
Total de l'actif circulant	2 555,6	2 650,5
Écart de conversion actif	1,7	
Total de l'actif	2 916,1	3 009,3

PASSIF (Données en milliers d'euros)	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital social	269,4	269,4
Primes d'émission	2 630,4	2 711,3
Réserve légale	26,9	26,9
Réserves réglementées		
Report à nouveau	-215,9	-261,8
Résultat de l'exercice	53,6	45,8
Subvention d'investissement		
Total des capitaux propres	2 764,5	2 791,7
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31,3	93,8
Emprunts et dettes financières diverses	52,5	82,5
Avances et acomptes reçus	3,9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,8	9,5
Dettes fiscales et sociales	31,1	31,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2,0	
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	151,6	217,5
Écart de conversion passif		
Total du passif	2 916,1	3 009,3